



Communiqué de l'Association française de droit pénal

Alors que le projet de loi relatif à l'immigration a été adopté ce mardi 19 décembre par le Sénat et l'Assemblée nationale, nous, membres de l'Association française de droit pénal et signataires du présent communiqué, tenons à exprimer notre inquiétude vis-à-vis du texte adopté.

Rappelant le caractère apolitique de l'AFDP et sans nous prononcer sur les conditions d'adoption et le contenu de ce texte, nous regrettons que des règles de droit pénal soient introduites ou à l'inverse écartées pour atteindre des objectifs qui relèvent du champ administratif.

Nous regrettons également que des dispositions aient été adoptées en connaissant leur caractère inconstitutionnel et inconstitutionnel, c'est-à-dire leur contrariété aux principes de notre État de droit, alors qu'il conviendrait de le défendre.

Enfin, conformément à l'objet de notre Association promouvant la recherche et l'enseignement en matière pénale, nous, membres de l'AFDP mais aussi enseignants-chercheurs ou intervenants dans des formations professionnelles et universitaires, déplorons que les conditions d'accès à l'enseignement supérieur en France soient désormais durcies, alors même que les étudiants étrangers accueillis ont toujours participé à la production des valeurs et des savoirs académiques, ainsi qu'à leur diffusion et par là même au rayonnement du droit pénal français.

Liste des premiers signataires : Guillaume Beaussonie, Pascal Beauvais, Matthieu Boissavy, Philippe Bonfils, Antoine Botton, Marthe Bouchet, Aurélie Cappello, Jean-Paul Céré, Audrey Darsonville, Joana Falxa, Emmanuelle Gindre, Ludivine Grégoire, Capucine Lanta de Bérard, Pauline Le Monnier de Gouville, Clarisse Le Roux, Élise Letouzey, Haritini Matsopoulou, Raphaële Parizot, Jean-Baptiste Perrier, Xavier Pin, Anne Ponseille, Evan Raschel, Ludivine Richefeu, Alice Roques, François Rousseau, François-Xavier Roux-Demare, Véronique Tellier-Cayrol, Caroline Teuma, Jean-Baptiste Thierry, Diana Villegas.